

Assurance Pertes Pécuniaires

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD, Société anonyme - RCS Le Mans 440 048 882

Produit : Perte Financière

Conditions générales n°8 424 823

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance pendant toute la durée de la location contre certains risques financiers en cas de fin anticipée du contrat de location longue durée liés à la perte totale du bien éligible.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance.

En cas de perte totale du bien éligible résultant de l'un des événements prévus au contrat :

- Vol
- Incendie
- Accident

✓ Assurance Perte financière :

L'assureur verse la différence entre :

- L'encours financier résiduel au jour du sinistre
- Et
- La valeur économique à dire d'expert au jour du sinistre du bien éligible ou l'indemnité de l'assureur principal du bien éligible (valeur de sauvetage non déduite) si celle-ci est supérieure.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les biens en sous location par un particulier,
- ✗ Les biens n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de location longue durée auprès de BMW Finance,
- ✗ La résiliation anticipée du contrat de location longue durée non liée à une perte totale du bien éligible.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Exclusion de tout loyer ou échéance reporté ou impayé,
- ! Les sinistres causés intentionnellement,
- ! Les sinistres dus à un défaut d'entretien du bien éligible conformément aux recommandations du loueur et/ou du fabricant d'origine,
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais.

Principales restrictions :

- ! La Perte financière n'intervient qu'en cas de perte totale du bien éligible,
- ! Le cumul des indemnités (comprenant l'indemnité de l'assureur principal) ne peut excéder la valeur de référence du bien éligible.



Où suis-je couvert(e) ?

La garantie est accordée en France métropolitaine et dans la Principauté de Monaco ainsi que pour les séjours temporaires de moins de six (6) semaines consécutives: Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité de l'adhésion au contrat d'assurance ou de non-garantie, l'adhérent doit :

- **A l'adhésion au contrat** : Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées dans le bulletin d'adhésion et fournir les justificatifs demandés.
- **En cours de contrat** : Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de l'adhésion.
- **En cas de sinistre** :
 - Déclarer le sinistre sous cinq (5) jours ouvrés et en cas de vol dès sa connaissance et au plus tard sous 48h, ne pas prendre d'initiatives sans consultation préalable du gestionnaire.
 - Relater les faits avec sincérité et envoyer au gestionnaire les justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis et déposer plainte en cas de vol auprès des autorités compétentes.
 - Ne pas engager de frais sans consultation préalable de BMW Finance
 - Fournir l'intégralité des justificatifs exigés dans les conditions et délais impartis.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime est fixe et payable mensuellement par prélèvement bancaire avec les loyers.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet à la date de mise à disposition du bien indiquée sur le contrat de location longue durée. Elle est souscrite pour la durée du contrat de location longue durée. Elle prend fin soit par arrivée de son terme, soit par résiliation anticipée pour quelque cause que ce soit.



Comment puis-je résilier l'adhésion au contrat ?

L'assuré peut résilier son contrat dans les cas et les délais prévus par les conditions générales et la réglementation, notamment à tout moment dès lors qu'il est une personne physique agissant à titre non-professionnel et que le contrat à un (1) an d'existence.

IPID de la PF (8.424.823)

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans N° 775 652 126 et MMA IARD, Société anonyme au capital social de 537.052.368 € entièrement versé, RCS Le Mans N° 440 048 882 ayant leurs sièges sociaux au 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 09 ; IDU REP Eco Circulaire FR231780_03XLOT. Sociétés régies par le Code des Assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - située 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

